

Compte-rendu de la réunion de la
Commission d'orientation et de suivi
du corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts du 16 septembre
2013

(19^e réunion depuis la création du corps)

Participants :

Membres de la Commission : Alain Moulinier (chef du corps, président de la COS), Cyrielle Barbot, Jean-Yves Belotte, Emmanuelle Blanc, Frédéric Carmillet, Emmanuel de Guillebon, Sylvie Hubin-Dedenis, Hubert de Milly, Jean-Christophe Niel, Estelle Sandre-Chardonnal et Sophie Villers.

Représentants du Secrétaire général du ministère de l'égalité des territoires et du logement et du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie : Edmond Graszka et Sophie Mangiante.

Représentants du Secrétaire général du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt : Michel Magimel, Jérôme Frouté et Sophie Mangiante.

Participent également à la réunion : Philippe Bonneau (directeur du Collège de formation des IPEF ParisTech) et Guilhem Blanchard (président de l'association des IEPEF).

Secrétariat de la Commission : Jean Guillot.

La réunion se tient au MAAF (CGAAER - salle 264).

Ordre du jour :

1. Nouvelles nominations à la COS
2. Compte-rendu de la réunion "parcours" du 10 juillet
3. Compte-rendu de la réunion "processus d'affectations - formations" du 9 juillet
4. Convergence des systèmes de suivi et d'orientation des IPEF dans les deux ministères
5. Lettre à Jean de Kervasdoué pour une étude sur le cursus de formation des IPEF
6. Organisation du colloque Ministres - IPEF
7. Amphis de promotion du corps
8. Point sur le système d'information de gestion des ressources humaines (SIRH Agorha)
9. Questions diverses

1) Nouvelles nominations à la COS

Alain Moulinier demande aux nouveaux membres de la COS de se présenter brièvement :

- Sophie Villers (IGPEF, INAPG 76, ENGREF 80) est présidente de la section « Prospective, société, international » du CGAAER après avoir été directrice générale de l'alimentation et directrice de l'INAO ;
- Estelle Sandre-Chardonnal (IPEF, X 01, ENGREF 06) est cheffe du service risques naturels et technologiques à la DREAL Pays de Loire après avoir été cheffe du

bureau du budget et des opérateurs au ministère de l'agriculture et responsable de secteur à la direction générale du Trésor ;

- Frédéric Carmillet (IPEF, X 96, ENPC 01) est directeur général d'Eiffage Energie France après avoir été chef de service grands travaux à la DDE de Seine-maritime et directeur à la société des autoroutes Paris Rhin Rhône et chez Forclum ;
- Cyrielle Barbot (IPEF, ENS Cachan 06, ENPC 12, MSPAPDD 12) est, en premier poste, adjointe au responsable du point d'appui national « Aménagement numérique des territoires » au CETE de l'Ouest à Nantes.

Il leur souhaite la bienvenue au nom de tous après avoir remercié leurs prédécesseurs, Anne Catlow, Michel Funfschilling, Constant Lecoeur et Coralie Noël pour leur participation aux travaux de la COS.

2) Compte-rendu de la réunion "parcours" du 10 juillet

Cette réunion à laquelle participaient le chef du corps et des représentants des deux SG répondait à une demande exprimée en CAP. Il s'agissait de voir comment formaliser une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Une solution évoquée est de partir du bilan annuel de gestion produit par le CEIGIPEF en l'approfondissant (préciser l'état des lieux, rechercher des parcours types, mettre en évidence des parcours bloqués).

Il faut raisonner avec la perspective de carrières plus longues (penser notamment aux fins de carrières) et essayer de quantifier, malgré la difficulté de cerner les besoins à moyen et long terme.

Jean-Yves Belotte rappelle à cet égard les travaux déjà réalisés par la COS sur les secteurs d'emploi à 10 ans qui peuvent constituer une base de départ. Un travail de cette nature a également été fait pour les experts du ministère de l'agriculture et Michel Funfschilling avait également proposé de mobiliser les élèves IPEF sur ce projet.

Une commande pourrait être passée par les deux secrétaires généraux aux deux Conseils généraux, Michel Magimel ayant esquissé un premier projet de lettre de commande dans l'objectif d'avoir des éléments début 2014.

Une deuxième réunion sur ce sujet est prévue le 16 septembre prochain.

3) Compte-rendu de la réunion "processus d'affectations - formations" du 9 juillet

L'objectif était de voir s'il serait possible de faire figurer des postes « non classiques » (postes en collectivités territoriales ou en établissements publics) dans le processus d'affectation « classique » fondé sur des premiers postes réservés, non soumis à la concurrence (en 2013, des postes « non classiques » ont été offerts mais avec un processus d'affectation différé).

La réunion du 9 juillet a montré que cela serait sans doute possible (avec le calendrier des CAP de 2013) mais en différant à juin la publication des postes possibles et en laissant aux élèves un court délai (quinze jours) pour se prononcer.

Si cette possibilité se confirme au vu du calendrier des CAP de 2014, une consultation des représentants des élèves sera menée pour voir si cette piste doit être approfondie (une décision doit être prise dès l'automne si l'on veut qu'un nouveau système s'applique en 2014).

4) Convergence des systèmes de suivi et d'orientation des IPEF dans les deux ministères

Jean-Yves Belotte présente les travaux du groupe de travail qu'il a réuni pendant l'été. Au vu du diagnostic, les propositions suivantes sont avancées :

- pour bien relayer les messages, les liens entre les SG et les réseaux de suivi sont essentiels ; des réunions régulières sont préconisées (c'est déjà le cas pour le réseau de suivi du ministère de l'agriculture)
- même s'il existe déjà des liens entre les IGAPS et les coordonnateurs de MIGT, notamment à l'occasion de l'établissement des tableaux d'avancement, il paraît souhaitable que ces liens soient renforcés et que la pratique de réunions régulières se développe
- une réunion commune au moins annuelle des deux réseaux au niveau national est également préconisée
- le réseau de suivi est d'abord destiné aux agents eux-mêmes ; une enquête permettrait de vérifier si ce réseau est connu et s'il répond aux attentes des intéressés
- la pratique des entretiens mérite d'être revisitée (périodicité, objet de l'entretien, contenu, suites données...) pour aboutir à des pratiques plus harmonisées.

Après divers échanges, il est décidé, en liaison avec les deux secrétariats généraux, de consulter les IPEF sur leur perception du réseau de suivi (connaissance de ce réseau, qualité des réponses apportées...)

Un renforcement des relations entre MAPS (réseau de suivi du ministère chargé de l'agriculture) et MIGT (réseau de suivi du ministère chargé du développement durable) sera mené à partir de propositions concrètes testées par Bruno Verdon et Emmanuel de Guillebon en Rhône-Alpes.

Alain Moulinier souligne pour conclure l'intérêt de connaître les IPEF à l'extérieur de l'administration pour faciliter les retours et souhaite qu'un document « pratico-pratique » soit disponible à leur attention (qui me suit...).

5) Lettre à Jean de Kervasdoué pour une étude sur le cursus de formation des IPEF

Comme l'avait suggéré la COS, les deux secrétaires généraux vont, au nom des ministres, écrire à Jean de Kervasdoué pour qu'une étude soit réalisée sur les parcours des IPEF. Ce courrier vient d'être signé par le secrétaire général du ministère de l'agriculture et va pouvoir partir.

6) Organisation du colloque Ministres - IPEF

Emmanuelle Bour-Poitrinal et Guilhem Blanchard ont commencé à travailler avec l'Unipef pour préparer le colloque Ministres - IPEF dont la COS avait souhaité la tenue, notamment pour présenter le projet stratégique du corps.

Cette manifestation se tiendrait à Paris début 2014, sur une demi journée, et nécessite une salle capable d'accueillir 300 personnes environ. Il faut y penser dès maintenant compte tenu de l'agenda de trois ministres (agriculture, logement, développement durable), ne faut pas oublier les collectivités territoriales et essayer d'attirer la presse professionnelle.

7) Les amphis de promotion du corps

Une présentation de l'ensemble des corps a eu lieu début septembre pour les élèves entrant en deuxième année de l'X. Deux IPEF ont présenté le corps.

L'amphi destiné aux élèves entrant en troisième année de l'X aura lieu le 8 octobre (présentations par le chef du corps, les deux secrétariats généraux et quatre IPEF). La COS insiste pour que les collectivités territoriales, qui sont un débouché naturel pour les IPEF, ne soient pas oubliées.

La brochure générale de présentation du corps a connu un grand succès et sera réactualisée.

8) Point sur le système d'information de gestion des ressources humaines (SIRH Agorha)

Sophie Mangiante présente les suites données aux propositions faites par la COS pour améliorer le système d'information de gestion des ressources humaines concernant les IPEF.

La priorité du ministère de l'agriculture est de faire évoluer le logiciel Agorha pour le rendre compatible avec l'ONP (opérateur national de paye) mais plusieurs des améliorations proposées par la COS seront réalisées à cette occasion (notamment l'amélioration du repérage des structures, y compris les structures de détachement, et l'adresse électronique des agents).

Calendrier des COS

- vendredi 6 décembre à 9h30 au MEDDE en salle 28P03 du CGEDD tour Pascal B à la Défense
- jeudi 20 mars à 14h30 au CGAAER

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE
L'ÉNERGIE

Secrétariat général

Secrétariat général

Paris, le **27 SEP. 2013**

Monsieur,

L'ambition de la fusion du corps des ingénieurs des ponts et chaussées et du corps des ingénieurs du génie rural, des eaux et des forêts, par décret du 10 septembre 2009, au sein du corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (IPEF) est de créer un grand corps d'ingénieurs en charge de l'action publique pour le développement durable et les territoires.

Dès 2010, les ministères chargés du développement durable et de l'agriculture ont souhaité mettre en place un dispositif de formation initiale favorisant l'émergence d'un véritable corps unique et permettant l'accès à une culture commune pour l'ensemble des ingénieurs du corps, intégrant la diversité des métiers et des parcours de formation. À cet effet, pour la deuxième année du cursus de formation, un mastère spécialisé « Politiques et action publiques pour le développement durable » (MSPAPDD), organisé conjointement par l'École des Ponts ParisTech et AgroParisTech dans le cadre du Collège de formation des IPEF, a été mis en œuvre lors de l'année scolaire 2011-2012. Le MSPAPDD constitue ainsi le cursus de référence pour la formation des IPEF.

À l'issue de cette première année universitaire, le chef du corps des IPEF et la commission d'orientation et de suivi du corps (COS) avaient proposé qu'il soit demandé au Conseil général de l'environnement et du développement durable, CGEDD, et au Conseil général de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des espaces ruraux, CGAAER, de mener une évaluation de la mise en place du MSPAPDD.

Cette évaluation a fait ressortir des pistes d'amélioration pour que le MSPAPDD atteigne pleinement les objectifs assignés, et a posé plus largement la question des évolutions à mener pour l'ensemble du système de formation tel qu'il a été conçu.

Dans un contexte de création encore récente du corps fusionné, nous sommes particulièrement attentifs à ce que la formation initiale des IPEF, élément fondateur d'un corps véritablement unifié, réponde pleinement à l'objectif fixé par nos deux ministères : former une communauté animée par une culture commune et un grand corps d'ingénieurs, cadres supérieurs techniques de l'État, en charge de l'action publique pour le développement durable des territoires.

C'est pourquoi, afin de mettre en œuvre les mesures les mieux adaptées, nous souhaitons vous confier la conduite d'une réflexion visant à approfondir les pistes d'évolution déjà identifiées dans le cadre de l'évaluation du MSPAPDD, et concernant l'ensemble du cursus de formation (année 1 et année 2).

Monsieur Jean de KERVASDOUE
5 bis, rue Béranger
75003 PARIS

11/111

Vous vous attacherez notamment à apporter votre éclairage sur les problématiques suivantes :

- l'opportunité de passer la formation à deux ans quel que soit le mode de recrutement des ingénieurs-élèves: quel pourrait être l'apport pédagogique de cette année supplémentaire pour les élèves qui ont déjà accompli trois ans d'école d'ingénieur et qui intègrent le corps avec un bagage déjà important ? Faut-il un dispositif optionnel, offrant la possibilité aux élèves qui le souhaitent d'acquérir des compétences dans un domaine de spécialisation recherché par les ministères employeurs, ou faut-il systématiser le passage à deux ans ? Dans ce cas, comment articuler cette homogénéisation des cursus de formation avec le souhait d'ouvrir la première année vers une plus grande variété de formations s'inscrivant dans les domaines du corps des IPEF et intégrant, par exemple, la diversité des employeurs possibles outre l'Etat, tels que les collectivités territoriales ? Enfin, quel serait le coût de ce dispositif pour nos ministères ?
- les conditions du renforcement de l'autonomie du collège de formation des IPEF, afin de lui donner la capacité d'une coordination pleine et entière de la formation : quels leviers mettre en œuvre vis-à-vis des deux écoles qui assurent conjointement la formation des ingénieurs-élèves ? Dans quelles conditions matérielles cette autonomie peut-elle se concrétiser ?
- la mise en place d'un diplôme propre à la formation des IPEF, au delà du MSPAPDD : quel serait l'intérêt pour le corps des IPEF d'instaurer un tel diplôme ? quel contenu pour ce diplôme afin de s'assurer qu'il franchirait le passage de l'examen de la commission des titres d'ingénieurs pour sa reconnaissance ? Comment construire sa notoriété auprès des diverses instances employeurs potentiels des IPEF, par exemple à l'international, alors que les diplômes de PontsParisTech ou d'AgroParisTech sont déjà bien identifiés et cotés ?

La faisabilité de vos propositions devra être examinée au regard du cadre fixé par le décret n°2009-1106 du 10 septembre 2009 portant statut particulier du corps des IPEF, l'arrêté du 27 novembre 2009 relatif à la formation des ingénieurs-élèves et au stage de perfectionnement organisé pour les lauréats du concours interne à caractère professionnel, ainsi qu'aux décrets relatifs à l'Ecole des PontsParisTech et à AgroParisTech.

Nous souhaiterions recevoir ces propositions dans un délai de 3 mois. Nos services sont à votre disposition pour vous apporter toute précision nécessaire au bon déroulement de cette mission que nous vous confions.

Nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de nos salutations distinguées.

Le Secrétaire général

Jean-Marie AURAND

Le Secrétaire général

Vincent MAZURIC

copie : M. Le chef du corps